

Dotation habillement, tickets-restau et restauration collective : Mange ta main et garde l'autre pour demain...

Le 20 novembre 2012 s'est tenu le premier Comité Technique avec la nouvelle direction du CMN. Le Comité Technique est l'instance qui donne un avis sur les questions collectives quant à l'organisation du travail.

Parmi les points à l'ordre du jour demandés par le SNMH-CGT figurait :

- La revalorisation de la dotation habillement à 500 Euros;
- L'extension des tickets restaurants aux agents contractuels en région ;
- La revalorisation de la part faciale des tickets restaurant ;
- La modulation de la part salarial en fonction de l'indice pour les tickets restaurants ;
- La restaurations collectives pour les agents titulaires le week-end et les jours fériés.

Revalorisation de la dotation habillement : « Déshabiller Pierre pour habiller Paul ! »

Sur ce point Bénédicte Lefeuvre, Directrice Générale du CMN a estimé que cette revalorisation porterait le budget total de la dotation habillement à 350 000 €. Au regard de la baisse de 2,5% des dépenses de fonctionnement de l'établissement en 2013 - rigueur budgétaire oblige - elle estime que cet effort n'est pas tenable... sauf à diminuer le nombre d'agents bénéficiant de la dotation ! Autrement dit, on retire la dotation habillement à certain pour l'augmenter à d'autre ! Bien évidemment cette proposition est totalement inacceptable pour le SNMH-CGT. Sans cette condition, le Président Philippe Béval a exclu toute revalorisation de la dotation habillement.

Extension des tickets restaurants aux contractuels en région : Faut chiffrer !

La direction s'est engagé à chiffrer le coût de cette extension. La précédente direction nous avait fait exactement la même réponse et nous attendons toujours... Nous ne nous faisons donc aucune illusion sur ce point.

La revalorisation de la part faciale des tickets restaurant : C'est pas pour tout de suite !

La direction rejette catégoriquement toute revalorisation de la part faciale des tickets restaurant pour l'année 2013.

La modulation de la part salarial en fonction de l'indice : Pour plus d'équité sociale

Actuellement, quelque soit le salaire de l'agent, ce dernier participe à hauteur de 40 % (soit 2,80 € par ticket-restaurant). Le SNMH-CGT demande à ce que cette participation soit proportionnelle au salaire : les salaires les plus faibles auront un taux de participation moindre que les salaires les plus importants. La direction semble plutôt favorable à ce principe d'équité et va étudier sa mise en application.

Restaurations collectives des titulaires les week-ends et jours fériés : C'est pas gagné !

Aucune réponse satisfaisante n'a été apportée sur ce point. La seule réponse de la Directrice Générale est l'existence de locaux de jour aménagés dans lesquels se restaurer. C'est une non réponse puisque l'aménagement des locaux de jour est une obligation réglementaire. Concernant les tickets-restaurants pour les agents titulaires, si la loi permet désormais d'en attribuer aux titulaires, le décret d'application n'a jamais été publié. Seul le Ministère des Finances (Bercy) contourne allègrement la loi tout en interdisant aux autres ministères de faire de même... Bel exemple !

De nombreux autres points ont été abordés lors de ce Comité Technique. Un compte-rendu plus exhaustif paraîtra dans le prochain numéro du *Monuments-Infos*.

En résumé, les directions du CMN passent et les problèmes restent. Les questions de la revalorisation de la dotation habillement, des tickets-restau et de la restauration collective ont été soulevé depuis longtemps mais chaque fois la réponse est la même : trop cher ! Et nul doute que la politique d'austérité imposée par le gouvernement ne fournisse un nouveau prétexte à la direction du CMN.

Tenons nous le pour dit :
Ce que nous obtiendrons nous le gagnerons par la lutte !

Paris, le 13 décembre 2012.